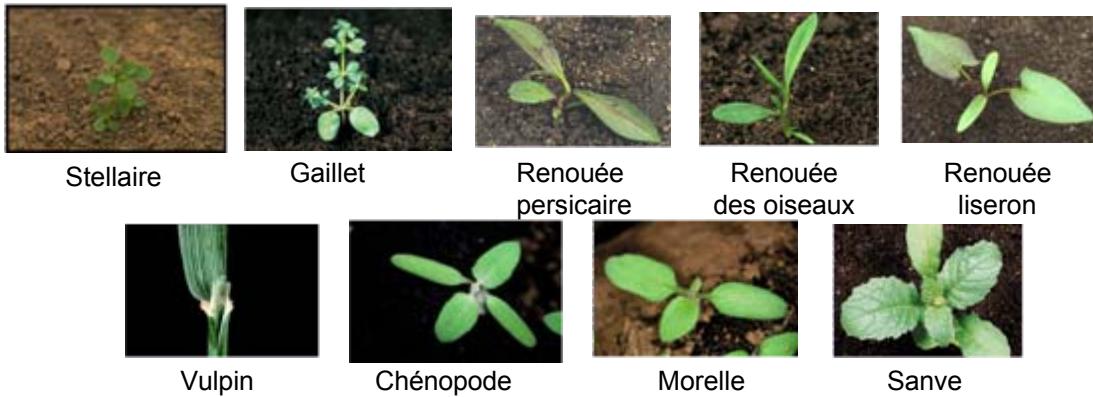


- **NIRVANA® S** : un nouvel herbicide utilisable pour le désherbage des jeunes luzernes et des luzernes installées.
- **NIRVANA® S** : Efficace sur un large éventail de mauvaises herbes dicotylédones et graminées => Amarante, capselle, chénopode, crucifères (repousse de colza, sanve, ravenelle, etc...), morelle, renouées, stellaire, repousses de céréales, folle avoine, vulpin...



- **NIRVANA® S** : 2 modes d'action complémentaires
 - => Imazamox : absorption avant tout foliaire mais aussi racinaire, systémique. (HRAC groupe B).
 - => Pendiméthaline : action racinaire et anti-germinative, contrôle des mauvaises herbes dans la durée. (HRAC groupe K1).

NIRVANA® S : COMMENT S'UTILISE-T-IL ?

=> Sur jeune luzerne à l'installation :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 L/ha à partir de 2 feuilles trifoliées de la culture.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes (levée à 2-4 feuilles) et en état de pousse active.

Traiter en conditions poussantes : application recommandée sur sol « frais » et par temps doux et sous une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

=> Sur luzerne installée :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 à 4 L/ha pendant le repos végétatif.

- 2 L/ha en entrée d'hiver
- 2 à 4 L/ha en sortie d'hiver.

Autant que possible, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » et sous une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

A 2 l/ha, **NIRVANA® S** pourra être utilisé 2 années de suite.

A 4 l/ha, **NIRVANA® S** devra être utilisé 1 année sur 2.

Si application en entrée + sortie hiver de ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.

Ne pas appliquer Nirvana S plus d'un an sur deux pour les doses d'application annuelles supérieures à 2,2 l/ha.

L'efficacité peut être variable sur certaines adventices selon le stade des mauvaises herbes au moment du traitement, les périodes et les conditions d'application ainsi que les doses utilisées.

NIRVANA® S : CHAMP D'ACTIVITE A 2L/HA en post-levée

Mauvaise herbe	Nbre essais	TEM OIN infestation		NIRVANA S 2 L/ha		Mauvaise herbe	Nbre essais	TEM OIN infestation		NIRVANA S 2 L/ha					
		(pl./m ²)	Eff. (%)	(min-max)	(pl./m ²)	Eff. (%)	(min-max)	(pl./m ²)	Eff. (%)	(min-max)	(pl./m ²)				
DICOTYLEDONES															
Amarante sp.	2	10	99	(99-99)	Renouée à f. de patience	1	6	95	(95-95)						
Barbarée précoce	2	17	100	(99-100)	Renouée des oiseaux	6	14	99	(95-100)						
Capselle bourse-à-pasteur	7	38	98	(92-100)	Renouée lis eron	4	15	99	(97-100)						
Chénopode blanc	8	13	99	(89-100)	Renouée persicaire	1	10	97	(97-97)						
Colza (Repousses)	1	5	100	(100-100)	Rumex petite oseille	1	16	91	(91-91)						
Fumeterre officinal	2	19	96	(95-98)	Sanve	2	14	99	(97-100)						
Gaillet gratteron	2	5	100	(100-100)	Sisymbre sp.	1	28	98	(98-98)						
Géranium à feuilles rondes	3	69	94	(93-97)	Stellaire	7	19	99	(93-100)						
Laïteron des champs	3	8	73	(47-90)	Tabouret des champs	2	13	100	(100-100)						
Laïteron sp.	1	8	94	(94-94)	Véronique à f. de lierre	2	9	99	(98-100)						
Lamier amplexicaule	3	25	98	(94-100)	GRAMINEES										
Matricaire sp.	7	17	68	(27-85)	Panic pied-de-coq	3	33	95	(91-100)						
Morelle noire	2	15	100	(100-100)	Pâturin annuel	1	38	100	(100-100)						
Myosotis	2	8	97	(93-100)	Vulpin des champs	1	16	99	(99-99)						
Pensée des champs	5	34	87	(79-95)											
Ravenelle	3	54	100	(100-100)											

Efficacité (en %) 30 jours après traitement

NIRVANA® S : RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- **NIRVANA® S n'est pas sélectif en application de pré-levée des légumineuses fourragères.**
- **NIRVANA® S peut s'intégrer dans un programme avec Basagran® SG ou Stratos® Ultra + Dash® HC en fonction des problématiques**

NIRVANA® S : FICHE D'IDENTITE

® : Marques déposées BASF - Autorisation de vente n°2090016 - Pendiméthaline 250 g/L - imazamox 16,7 g/L - N : Dangereux pour l'environnement - Xi : irritant - R38 : irritant pour la peau - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Formulation : EC - Luzerne : jeunes cultures : 2 l/ha, Luzerne sur cultures installées : 2 à 4 l/ha (entrée hiver : 2 L/ha ou sortie hiver : 2 à 4 L/ha - (Si traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha) DAR luzerne Post-levée : 30 jours - Distance aux points d'eau - Respecter une zone non traitée de 20 mètres - Délai de rentrée : 48 heures - Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de : - Légumes racines et tubercules : 190 jours - Betterave à sucre : 300 jours - Légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours - Céréales : 200 jours - Nombre d'application par saison : 1 application max. tous les 2 ans à 4 l/ha sur cultures installées ou 2 applic max tous les 2 ans sur jeunes cultures. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de chargement/mélange et de traitement. Pour les autres usages et doses autorisés sur NIRVANA S, merci de consulter le site de BASF Agro - www.bASF-agro.fr - BASAGRAN ® SG : 87% bentazone -SG - N° AMM 9500628 - N-Xn-R22 - R41 - R43 - R51/53 - DASH ® HC : 22,5% ester de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés + 37,5% esters méthyliques d'acide gras + 5% acide oléique - N° AMM 9400478 - Xi - R38 - R41 - R52 - STRATOS ® ULTRA : 100 g/l cycloxydime - N°AMM 9000490 - Xi - R38 - R65 - R67 - R52/53 - Novembre 2010 Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute application. REF 128POIHBE1110